



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20260423-2026_012A-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

2026_012

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Point n°8 : Election des membres de la commission d'appel d'offres du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-six, le 23 du mois d'avril à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ,
Madame Sophie AMAR
Madame Geneviève CARPE
Madame Asma ASHRAF
Monsieur Julien LEGER
Madame Josiane ALIX
Madame Khadija BOUCHLAGHEM
Madame Hélène FORHAN

Représentés :

Monsieur Jean-Louis BESNARD donne pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE
Madame Isabelle DEISS donne pouvoir à Madame Geneviève CARPE
Monsieur Patrick HAMARD donne pouvoir à Madame ALIX

Excusée:

Madame Marie-Flore NGUEMENCHE

Convoqué le 17 avril 2026

Voté à l'unanimité

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 23/04/2026

Délibération N°2026-12

Objet : Désignation de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale pour siéger à la commission d'appel d'offres

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.1411-5 et L.1414-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant le renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale intervenu le 23/04/2026 ;

Considérant qu'après le renouvellement intégral du conseil d'Administration, il convient que celui-ci, en application des textes précités, élise en son sein cinq membres titulaires ainsi que cinq membres suppléants pour le représenter au sein de la commission d'appel d'offres du CCAS, présidée par le Maire, en tant que Président du CCAS ;

Considérant les résultats du scrutin ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1er : sont élus en qualités de membres titulaires et suppléants pour représenter à titre permanent le conseil d'administration au sein de la commission d'appels d'offres du centre communal d'action sociale :

Membres titulaires	Membres suppléants
Catherine MUSSOTTE-GUEDJ	Geneviève CARPE
Sophie AMAR	Asma ASHRAF
M. BESNARD	M. HAMARD
Me. FORHAN	Me NGUENICHE
Me. ALIX	Me Baoublaghem

ARTICLE 2 : Précise que la commission d'appel d'offres désignée à l'article précédent sera, sauf renouvellement intégral auquel il conviendrait de procéder, permanente pour toute la durée du mandat du présent conseil d'administration.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

